



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Conférence Nationale des Présidents de CME de CHS s'est réunie en séance plénière le 30 septembre dernier à Paris. A cette occasion, elle a validé dans le cadre de ses travaux «Secteur 2015» les documents suivants concernant d'une part les Unités pour Malades Difficiles et d'autre part, la télémédecine et la e-psychiatrie

Propositions de la Conférence Nationale concernant les **Unités pour Malades Difficiles** :

1. Le parcours de soins de patients porteurs de pathologie psychiatrique grave justifie l'organisation d'un dispositif d'Unités pour Malades Difficiles (UMD) dédié à des soins psychiatriques intensifs adaptés. Ce dispositif nécessite d'être coordonné au niveau national pour assurer une offre de soins harmonisée sur l'ensemble du territoire.
2. Une répartition régionale des UMD serait de nature à garantir au patient l'égalité d'accès aux soins mais aussi leur continuité et leur proximité, conditions essentielles au maintien ou à la restauration des relations avec les proches, les familles et les équipes de secteurs concernées, souvent sur la base d'un conventionnement entre chaque UMD et les ARS afférentes.
3. Les patients qui y sont adressés proviennent des secteurs de psychiatrie, des SMPR et des UHSA, dans un contexte où les limites thérapeutiques de leurs unités d'hospitalisation sont atteintes en terme de stratégie de prise en charge institutionnelle.
4. Au regard de la gravité des situations concernées et de leur potentiel de dangerosité psychiatrique, la dimension thérapeutique des unités pour malades difficiles est assurée selon des modalités de prise en charge adaptées de nature à assurer qualité et sécurité des soins, tant pour les patients que pour les personnels. L'architecture et l'équipement de ces unités sont conçus à cette fin.
5. L'élaboration d'un projet de soin personnalisé et adapté à ces troubles graves du comportement se fait sur la base de référentiels de bonnes pratiques définis au niveau national. Il assure au patient les séquences de soins pour des séjours de durée adaptée à l'évolution de son état clinique, en articulation étroite avec les équipes des secteurs qui le prennent en charge.
6. Le fonctionnement des UMD doit reposer sur un texte réglementaire qui en définit clairement les missions et les critères administratifs d'admission et de sortie.

Ceux-ci doivent être précisés par arrêté préfectoral et prévoir l'engagement de retour du patient concerné dans l'établissement adresseur.

7. Le fonctionnement des UMD s'établit sur la base de compétences et de moyens adaptés à leur mission, notamment en matière d'effectif, de qualification et de formation des personnels.
8. Une commission de suivi médical est indispensable dans chaque UMD. Elle est dotée de compétences spécifiques et sa composition définie réglementairement au niveau national. Elle se réunit au minimum tous les trois mois pour l'évaluation systématique de l'état clinique du patient et eu égard au risque de violence potentielle à l'égard des professionnels. Elle constitue, une garantie d'indépendance, notamment par la présence de psychiatres hospitaliers n'appartenant pas à l'UMD et d'un médecin de l'ARS.

Contacts :

Secrétariat de la Conférence Nationale : Mme SAUDEMONT 03 28 38 51 36

Pr Jean-Louis SENON : jean.louis.senon@univ-poitiers.fr

Dr Bernard LACHAUX : bernard.lachaux@ch-pgv.fr

Mme Claude FINKELSTEIN : fnapsy@yahoo.fr

Dr Charles ALEZRAH : charles.alezrah@wanadoo.fr

M. Francis PROUTEAU : francis.prouteau@ch-mazurelle.fr

Dr Christian MÜLLER : christian.muller@epsm-al.fr

Propositions de la Conférence Nationale concernant la **E-psychiatrie et la Télémédecine** :

1- La Conférence des Présidents de CME de CHS tient à souligner l'importance d'une réflexion concernant les applications de la télémédecine et de la e-santé dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale.

2- L'intérêt croissant des usagers pour les nouveaux outils technologiques dans ce domaine et l'implication progressive des partenaires des équipes de psychiatrie de secteur (médecins généralistes, médecins urgentistes, médecins coordonateurs et équipes des EHPAD etc.) incitent à soutenir les expérimentations actuellement menées par les établissements spécialisés en psychiatrie dès lors que sont préservés les principes fondamentaux propres aux soins en psychiatrie, notamment continuité relationnelle et respect de l'intime.

3- L'utilisation de ces technologies nécessite l'accord préalable du patient et la prise en compte de leur impact sur son vécu et sa pathologie. Une vigilance toute particulière doit être portée sur la garantie et le respect du secret professionnel.

4- La pratique de la téléexpertise peut être appropriée dans le cadre de la prise en charge clinique du patient avec des équipes de soins distantes, en appui à une prise en charge effectuée de manière présente par des équipes de soins dans le cadre d'un parcours de soin coordonné et sans s'y substituer en aucun cas.

5- Une évolution du décret du 19 octobre 2010 et des recommandations de bonnes pratiques adaptées à la discipline devraient permettre d'améliorer les conditions de la mise en place de ces nouveaux outils et leur utilisation. Des formations spécifiques associant notamment personnels médicaux et non médicaux en favoriseraient l'appropriation par les professionnels.

6- La prise en compte d'une valorisation des actes de télémédecine en psychiatrie publique au même titre que dans les autres disciplines devrait en conditionner le développement et favoriser la pérennisation des actions en cours.

7- Des orientations définies au niveau national seraient de nature à en faciliter la pratique par une prise en compte et une coordination avec les dispositifs de soins sectorisés sur l'ensemble du territoire.

Contacts :

Secrétariat de la Conférence Nationale : Mme SAUDEMONT 03.28.38.51.36

Dr Marie-Noelle PETIT : marie-noelle.petit@ch-montfavet.fr

Dr Carole DI MAGGIO : c.dimaggio@ch-guillaumeregner.fr

Dr Sadecq HAOUZIR : sadeq.haouzir@ch-lerouvray.fr

Dr Didier ROBIN : didier.robin@epsm-morbihan.fr

Dr Christian MÜLLER : christian.muller@epsm-al.fr